



RAPPORT ANNUEL



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec



90

DES PROFESSIONNELLES PRÉSENTES

01



DANS TOUS LES MILIEUX

**L'ORDRE DES INFIRMIÈRES
ET INFIRMIERS AUXILIAIRES
DU QUÉBEC A POUR MANDAT
D'ASSURER LA PROTECTION
DU PUBLIC EN EXERÇANT UNE
SURVEILLANCE DE L'EXERCICE
DE LA PROFESSION PAR LE
BIAIS DES DIVERS MÉCANISMES
PRÉVUS PAR LE CODE
DES PROFESSIONS ET SES
RÈGLEMENTS. L'ORDRE A
AUSSI POUR MISSION DE
FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL DE SES
MEMBRES TOUT EN VISANT
L'EXCELLENCE, ET CE, AFIN DE
CONTRIBUER À L'AMÉLIORATION
DE LA QUALITÉ DES SOINS ET
DE LA SANTÉ DE LA POPULATION.**



RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Cotisation annuelle

Pour l'année 2009-2010, la cotisation annuelle de l'Ordre exigible d'un membre en date du 1^{er} avril 2010 était de 170 \$.

Statistiques annuelles de l'OIIAQ, au 31 mars 2010

Nombre de permis à l'ouverture (1^{er} avril 2009) :	21 511
Infirmières auxiliaires	19 593
Infirmiers auxiliaires	1 918
Nombre de nouveaux permis délivrés en cours d'année :	2 111
Nombre de réinscriptions en cours d'année :	1 717
Nombre de non-inscriptions :	2 343 au 1 ^{er} avril et 709 en cours d'année
Nombre total de membres inscrits au 31 mars 2010	22 287
Infirmières auxiliaires	20 261
Infirmiers auxiliaires	2 026

Nombre de membres détenant certains types de permis

Type de permis	Nombre de membres
Permis temporaire*	67
Permis temporaire**	Aucun
Permis restrictif	Aucun
Permis restrictif temporaire	Aucun
Permis spécial	Aucun
Permis selon la catégorie	Aucun
Certificat de spécialiste selon la classe	Aucun

* Permis temporaires délivrés en vertu de la Charte de la langue française.

** Permis temporaires délivrés en vertu de l'article 41 du Code des professions.

Répartition des membres selon les régions administratives

Région	Total	%
Bas-St-Laurent	756	3.39 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 109	4.98 %
Capitale-Nationale	2 092	9.39 %
Mauricie	806	3.61 %
Estrie	866	3.89 %
Montréal	4 649	20.86 %
Outaouais	672	3.01 %
Abitibi-Témiscamingue	361	1.62 %
Côte-Nord	209	0.94 %
Nord-du-Québec	45	0.20 %

Région	Total	%
Gaspésie-		
Îles-de-la-Madeleine	437	1.96 %
Chaudière-Appalaches	1 353	6.07 %
Laval	1 354	6.07 %
Lanaudière	1 524	6.84 %
Laurentides	1 754	7.87 %
Montérégie	3 514	15.77 %
Centre-du-Québec	679	3.05 %
Autres régions	107	0.48 %
Total	22 287	100.00 %

PRÉSENTATION



Montréal, le 4 juin 2010

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

La ministre de la Justice du Québec et
ministre responsable des lois professionnelles,
Kathleen Weil

Montréal, le 4 juin 2010

Madame Kathleen Weil

Ministre de la Justice du Québec
Procureure générale
Ministre responsable des lois professionnelles
Ministère de la Justice du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre de la Justice et responsable des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Cette publication couvre l'exercice financier
du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression
de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

Montréal, le 4 juin 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression
de ma considération très distinguée.

Le président-directeur général,
Régis Paradis, inf. aux.

SOMMAIRE

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Le personnel du siège social	07
Le rapport du président	08
Le rapport de la direction générale	12
Le rapport de la secrétaire	13
Le conseil d'administration	14
Le comité exécutif	18
Le comité d'inspection professionnelle	19
Le Bureau du syndic	21
Le conseil de discipline	24
Le comité de révision des plaintes	27
Le comité des finances	27
Le comité de la formation	28
Le comité d'orientation de la revue	29
Le comité de la relève	29
Le Service de la formation	32
Le Service de l'admission	34
Le Service des relations professionnelles	36
Le Service de l'inspection professionnelle	37
Le Service des communications	38
Le Service juridique	39
Le rapport de la trésorière	42
Le rapport des vérificateurs	43
Bilan	44
État des résultats	45
État de l'évolution des soldes de fonds	46
Notes afférentes aux états financiers	47
Tableau des charges - fonds d'administration	50

Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général

Nathalie Beaulieu, agente à la formation et à l'admission

Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre et adjointe à la présidence

Josée Bissonnette, agente à la formation et à l'admission

Manon Boisvert, inf. aux., directrice du Service de l'inspection professionnelle

Éric Bottollier-Lasquin, secrétaire de direction, Direction générale et Bureau du secrétaire

Hélène Bouchard, agente à la formation et à l'admission (depuis mars 2010)

Nadine Bourgeois, directrice du Service des communications par intérim

François Brady, inf. aux., syndic

Nadia Colella, inf. aux., directrice du Service de la formation et de l'admission

Annick Désilets, secrétaire de direction, Service de l'inspection professionnelle

Jerry Flowers, opérateur en informatique

Laura Kristof, agente à la formation et à l'admission (jusqu'en novembre 2009) et secrétaire de direction, Services des relations professionnelles, juridique et des communications (depuis décembre 2009)

Georges Ledoux, avocat, directeur du Service juridique

Diane Levasseur, directrice du Service des relations professionnelles

Gaétan Lévesque, directeur du Service de la recherche (jusqu'en décembre 2009)

Johanne Lévesque, secrétaire-réceptionniste

Catherine-Dominique Nantel, directrice du Service des communications

Steve Quirion, technicien informatique

Manon Salvas, secrétaire de direction, Service des communications et Bureau du syndic

Sylvie Tremblay-St-Germain, inf. aux., syndique adjointe

Nicole Vachon, agente à la formation et à l'admission

Claude Viet, responsable des opérations comptables

LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

RÉGIS PARADIS



LE PRÉSENT RAPPORT DRESSE UN BILAN
DES ACTIONS ENTREPRISES PAR L'ORDRE
EN VERTU DE SON MANDAT ET DE SA MISSION
D'ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC
ET LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL
DE SES MEMBRES.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR L'ANNÉE 2009-2010

Afin d'établir ses priorités pour l'année 2009-2010, le conseil d'administration de l'OIIAQ a tenu compte de la situation qui prévalait notamment dans le réseau de la santé. Ainsi, la pénurie de personnel infirmier, la planification de la main-d'œuvre (PMO), la croissance du nombre de membres inscrits au tableau, la réorganisation du réseau de la santé sont autant de facteurs qui ont influencé les orientations stratégiques privilégiées par l'OIIAQ.

Les objectifs et orientations du plan stratégique pour l'année 2009-2010 ont été développés autour de trois grands axes :

- la réalisation de notre mandat de protection du public
- le développement et le rayonnement de la profession
- la visibilité et la promotion de la profession.

RÉALISATION DU MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC

Dans un souci continu d'assurer la protection du public, l'Ordre a poursuivi ses efforts pour sensibiliser et informer les membres et candidates à la profession concernant leurs obligations déontologiques.

Inspection professionnelle

Au cours de la dernière année, 491 infirmières auxiliaires ont reçu la visite des inspecteurs du Service de l'inspection professionnelle dans le cadre des visites de surveillance générale.

Discipline

Le Bureau du syndic de l'Ordre a reçu 66 demandes d'enquête et a déposé 11 plaintes devant le conseil de discipline.

Formation

Au cours de la dernière année, le Service de la formation a organisé plusieurs activités de formation afin de permettre aux infirmières auxiliaires de remplir leurs obligations découlant du *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*.

Formation à distance

Deux nouveaux programmes de formation à distance traitant de la pharmacologie et du diabète ont été élaborés durant cet exercice. Les membres peuvent suivre ces formations, en français ou en anglais, directement par correspondance.

Journée de formation

Plus de 600 infirmières auxiliaires ont assisté à la journée de formation qui a eu lieu le 4 juin 2009, lors de laquelle deux conférences portant sur la rédaction de notes au dossier et la communication interprofessionnelle ainsi que l'approche à la personne en fin de vie ont été présentées.

Conférences régionales

Les infirmières auxiliaires ont été invitées à participer à des conférences régionales portant sur les soins infirmiers en cardiologie et sur les soins des plaies. Entre le 1^{er} avril 2009 et le 31 mars 2010, 2 022 infirmières auxiliaires y ont participé.

Publication

Afin de nous assurer que les membres soient toujours bien outillés pour exercer leur profession, nous avons élaboré un guide de soins des plaies. Ce document de poche, imprimé sur du papier lavable, sera transmis à toutes les infirmières auxiliaires en septembre prochain.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Groupe de pilotage en soins infirmiers

Depuis 2008, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a mis sur pied un groupe de pilotage composé de représentants du ministère, d'associations d'établissements, de syndicats, d'ordres professionnels (OIIAQ et OIIQ), d'associations de cadres, du milieu de l'enseignement et d'agences de santé et de services sociaux.

Ce groupe est chargé de veiller à l'application des mesures annoncées par le MSSS pour faire face au défi de main-d'œuvre en soins infirmiers, incluant les 20 projets de réorganisation financés par le MSSS. Ces projets prévoient une utilisation optimale des compétences dans les secteurs des soins critiques, des soins à domicile et en hébergement et ont comme objectif de diminuer progressivement le temps supplémentaire et le recours à la main-d'œuvre indépendante. Au cours de la présente année, deux réunions ont été organisées et presque tous les établissements pilotant un projet de réorganisation ont bénéficié d'une prolongation de six mois. Les rapports de ces projets devraient nous être soumis au cours de la prochaine année.

Examen professionnel obligatoire

Notre profession évolue rapidement et par conséquent devient de plus en plus exigeante en termes d'acquisition de connaissances et de compétences. Dans l'optique de poursuivre notre mandat d'assurer la protection du public, nous avons eu des discussions avec des représentants de l'Office des professions du Québec et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) au sujet de l'instauration d'un examen professionnel obligatoire. D'ailleurs, une recommandation en ce sens avait été formulée en 2008 par un sous-comité de la Table de concertation sur la main-d'œuvre en soins infirmiers.

Contribution à la thérapie intraveineuse

Le programme de formation de 21 heures portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse a débuté en septembre 2009. Cette formation, découlant de l'entrée en vigueur du *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire*, a donné des résultats concluants jusqu'à présent. Sur un objectif de 8 000 infirmières auxiliaires à former d'ici juin 2011, près de 1 200 avaient déjà complété leur formation et reçu leur attestation de l'Ordre au terme du présent exercice.

Comité conjoint OIIQ-OIIAQ

Les membres du comité conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec échangent régulièrement afin d'améliorer concrètement la collaboration entre les infirmières et les infirmières auxiliaires. Ce comité s'emploie notamment à clarifier les champs de pratique et les activités réservées et à négocier lorsque requis les conditions pouvant permettre d'autoriser par règlement le partage de nouvelles activités. Au cours de l'année, les membres ont décidé d'entreprendre des discussions devant conduire à un règlement d'autorisation d'activités liées à la dialyse péritonéale.

VISIBILITÉ ET PROMOTION

Journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire

Dans le cadre de la campagne pour célébrer la journée de l'infirmière et infirmier auxiliaire, le 5 mai 2009, l'OIIAQ a souligné la fierté d'exercer la profession. Une campagne publicitaire a d'ailleurs été organisée à la radio, dans le métro de Montréal ainsi que dans plusieurs quotidiens à travers le Québec pour promouvoir cet événement. Aussi, afin d'aider les membres dans l'organisation d'activités, une aide financière de 35 850 \$ ainsi que des documents et objets promotionnels ont été distribués dans 227 établissements publics et privés.

Plan de communication

La profession d'infirmière auxiliaire connaît, depuis quelques années, une croissance fulgurante en termes du nombre de nouvelles recrues, du nombre d'étudiants qui s'inscrivent à la formation SASI et de l'intégration des infirmières auxiliaires aux différentes sphères d'activité du secteur de la santé. En plus de ces changements, nous constatons que la nature de l'effectif tend à se transformer en affichant des caractéristiques différentes de celles d'auparavant. En effet, il s'avère que 50 % des membres ont cinq ans et moins d'exercice et que 24 % des membres inscrits entre 2006 et 2010 sont d'origine multiculturelle.

C'est pourquoi nous avons adopté un plan de communication s'échelonnant sur une période de deux ans pour mieux répondre aux besoins des infirmières auxiliaires ainsi qu'aux nouvelles tendances qui se dessinent au sein de la profession.

Dons

Pour contribuer aux efforts internationaux d'aide et de secours suite au séisme qui a frappé Haïti en janvier 2010, l'OIIAQ a remis un don de 10 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne (Division du Québec).

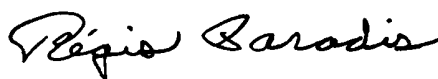
Assemblée générale annuelle 2009

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre s'est déroulée le 5 juin 2009 à l'Hôtel Victorin situé à Victoriaville, réunissant plus de 125 infirmières auxiliaires. Dans le cadre de cet événement, j'ai présenté le rapport des activités de l'Ordre pour l'année 2008-2009. Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2009 ont par ailleurs été soumis par la vérificatrice externe et adoptés par les membres de l'assemblée et la trésorière a présenté son rapport pour l'année 2008-2009.

REMERCIEMENTS

Je tiens à souligner le dévouement indéfectible des membres du conseil d'administration de l'Ordre, des membres des comités ainsi que de l'équipe permanente du siège social. C'est grâce à leur soutien et leur collaboration que l'OIIAQ a pu réaliser avec succès tous les projets de l'année 2009-2010.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

**POUR LES
INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES,
LE SYSTÈME
DE SANTÉ
QUÉBÉCOIS DOIT
ENCOURAGER
L'HUMANISATION
DES SOINS.**



LE RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

LA DIRECTION GÉNÉRALE A POUR PRINCIPAL MANDAT DE PLANIFIER, ORGANISER, DIRIGER ET CONTRÔLER LES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES. ELLE VOIT ÉGALEMENT À LA RÉALISATION DU MANDAT DE L'ORDRE ET DES OBJECTIFS FIXÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN RESPECTANT LES PRINCIPES DE SAINTE GESTION.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Ressources humaines

- Renouvellement de la convention collective des employés.
- Développement professionnel des employés en facilitant l'accès à la formation continue.
- Tenue de réunions du comité de gestion lorsque requis.
- Coordination et suivi des travaux liés à la planification stratégique et aux plans d'actions des différents services.
- Préparation d'un plan de continuité des activités (PCA) en cas de pandémie majeure de la grippe A (H1N1), formation d'un comité interne et mise en place de mesures visant à limiter les risques de transmission du virus.
- Application de la convention collective des employés.
- Révision des conditions salariales et avantages sociaux du personnel cadre.

Ressources matérielles

- Mise en place d'une politique de recyclage du papier et d'autres matières.
- Coordination des travaux de rénovation et d'entretien de l'édifice.
- Achat et mise à jour du matériel informatique afin d'accroître la productivité et l'efficacité des services.

Aspect financier

La gestion efficace et le contrôle rigoureux des dépenses ont permis à l'Ordre de réaliser un surplus de 134 854 \$ au cours de l'exercice financier 2009-2010.

Ce résultat positif est le fruit d'une saine gestion financière ainsi que d'une croissance importante du nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre.

Fonds d'indemnisation

Ce fonds est inexistant.

Garantie contre la responsabilité professionnelle

Tous les membres de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité professionnelle suivant une entente conclue entre l'Ordre et La Capitale Assurances générales.

Dans le cadre de ce programme, tout membre est assuré jusqu'à concurrence de 1 000 000 \$ par sinistre et de 3 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres par période d'assurance.

Programme d'assurance responsabilité civile

Les membres du conseil d'administration et les dirigeants de l'Ordre sont couverts par un programme d'assurance responsabilité civile.

Le président-directeur général,



Régis Paradis, inf. aux.

LE MANDAT DE LA SECRÉTAIRE CONSISTE À ASSUMER LES FONCTIONS ET OBLIGATIONS QUI LUI SONT DÉVOLUES PAR LE CODE DES PROFESSIONS ET LES RÈGLEMENTS APPLICABLES DE L'ORDRE.



LE RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

ANDRÉE BERTRAND

La secrétaire est également responsable de l'inscription au tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du conseil d'administration, du comité exécutif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du conseil d'administration, du comité exécutif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du conseil d'administration de l'Ordre.

Élections à la présidence et au conseil d'administration

La secrétaire a planifié et organisé la tenue des élections, le 1^{er} mai 2009, à la présidence et aux postes d'administrateurs de cinq régions. Le dépouillement du scrutin s'est déroulé les 4 et 5 mai 2009. Les résultats sont les suivants :

Élection à la présidence

Régis Paradis a été réélu à la présidence.

Élection aux postes d'administrateurs

Région	Administrateurs élus par acclamation
Laurentides-Lanaudière	• Ronald Beaudet
Montréal	• Carmelle Champagne-Chagnon • Julie Inkel • Christiane Pineault
Outaouais	• Lyne Plante

Région	Administrateurs élus
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	• Suzanne Lafrenière
Montréal-Laval	• Mireille Corriveau • Martine Plante • Lyne Tétreault • Lise Therrien • Claire Thouin

Le président et les administrateurs sont élus pour un mandat d'une durée de quatre ans.

Élection d'un administrateur dans la région de la Capitale-Nationale

Suite à la démission d'un administrateur de la région de la Capitale-Nationale, un appel de candidatures a été transmis aux membres de cette région. Le conseil d'administration a élu Hélène Alain au poste d'administrateur jusqu'à la fin du mandat en 2011.

Règlement sur la formation continue obligatoire

À la fin de la première période de référence (2007-2009), la secrétaire de l'Ordre a veillé à la transmission des avis aux membres n'ayant pas rencontré les obligations prévues au *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires*.

LA SECRÉTAIRE A PLANIFIÉ ET ORGANISÉ LA TENUE DES ÉLECTIONS, LE 1^{er} MAI 2009, À LA PRÉSIDENTE ET AUX POSTES D'ADMINISTRATEURS DE CINQ RÉGIONS.

LE RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST
CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET VEILLE
À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU
CODE DES PROFESSIONS.



MEMBRES

(Date d'entrée en fonction suite à la dernière élection)

Président

Régis Paradis, inf. aux. (2009-06-05)
Élu au suffrage universel des membres

Administrateurs élus

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Jacques Gaulin, inf. aux. (2007-06-08)

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord
Pierre Martin, inf. aux. (2007-06-08)

Centre-du-Québec

Diane Blanchard, inf. aux. (2007-06-08)

Capitale-Nationale

GINETTE JOLIN-POULIN, inf. aux. (2007-06-08)
CONRAD NORMAND, inf. aux. (2007-06-08) remplacé par
Hélène Alain (2009-09-03)
Jacques Sirois, inf. aux. (2007-06-08)

Chaudière-Appalaches

Louise Quirion, inf. aux. (2007-06-08)

Mauricie

Johanne Vincent, inf. aux. (2007-06-08)

Estrie

Diane Lavers, inf. aux. (2007-06-08)

Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux. (2009-06-05)
Julie Inkel, inf. aux. (2009-06-05)
Christiane Pineault, inf. aux. (2009-06-05)

Montréal et Laval

Mireille Corriveau, inf. aux. (2009-06-06)
Martine Plante, inf. aux. (2009-06-05)
Lyne Tétreault, inf. aux. (2009-06-05)
Lise Therrien, inf. aux. (2009-06-05)
Claire Thouin, inf. aux. (2009-06-05)

Laurentides et Lanaudière

Ronald Beaudet, inf. aux. (2009-06-05)

Outaouais

Lyne Plante, inf. aux. (2009-06-05)

Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Suzanne Lafrenière, inf. aux. (2009-06-05)

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Michel Arnold (2009-06-05)
Raymond Boulay (2008-03-19) jusqu'en mai 2009
Ghislain M. Dionne (2007-06-08)
Nicole Fiset (2007-06-08)
Noëlla Huot (2007-06-08)

Secrétaire

Andrée Bertrand

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle de l'Ordre pour l'année 2009-2010 a été tenue à Victoriaville le 5 juin 2009.

NOMBRE DE RÉUNIONS

Le conseil d'administration a tenu six réunions régulières et n'a tenu aucune réunion extraordinaire au cours de l'année 2009-2010.

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Le conseil d'administration a :

- adopté le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec* afin de mettre en œuvre la mobilité de la main-d'œuvre selon les conditions et modalités prévues par l'Accord sur le Commerce Intérieur (ACI);
- procédé à l'embauche d'une remplaçante de la directrice du Service des communications pour la période de son congé de maternité;
- nommé une personne pour agir à titre de greffière du conseil de discipline;
- adopté les politiques et procédures concernant les modalités de réinscription des personnes retraitées pouvant participer à la campagne de vaccination et/ou dispenser des soins requis en cas de pandémie de grippe A (H1N1);
- résolu de recommander l'utilisation du titre professionnel anglais *Licensed Practical Nurse* et des initiales *LPN*;
- donné un avis à l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec concernant le projet de *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées par une personne agissant pour le compte d'une clinique d'ophtalmologie*;
- adopté un plan de communication pour les années 2010 à 2012;
- adopté le rapport annuel 2008-2009;
- adopté le plan stratégique 2009-2010;
- adopté le plan d'action 2009-2010;
- adopté le calendrier des réunions du conseil d'administration 2010-2011;
- adopté le calendrier de visites de surveillance générale du comité d'inspection professionnelle (CIP) 2010-2011;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2009;
- adopté les prévisions budgétaires pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012;
- proposé de retenir les services de la firme PSB à titre de vérificateurs externes pour l'exercice 2009-2010;
- adopté les conditions salariales du personnel cadre pour l'année 2010;
- adopté diverses recommandations présentées par le comité des finances.

ÉLECTIONS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ORDRE

Le conseil d'administration a :

- élu Carmelle Champagne-Chagnon, Lise Therrien, Suzanne Lafrenière ainsi que Ghislain Dionne à titre de membres du comité exécutif pour l'année 2009-2010;
- nommé Jessie Chagnon, Julie St-Germain et André Richard à titre d'inspecteurs au Service d'inspection professionnelle;
- renouvelé le mandat d'une durée de deux ans de cinq membres du conseil de discipline, soit Micheline Trudeau, Marie-Isabelle Marchand, Yvan Lachance, Michel Renaud et Nicole Poulin;
- nommé Lucie Lepage à titre de membre du conseil de discipline pour un mandat de deux ans;
- suspendu temporairement les travaux du comité de la relève pour réévaluer son mandat et son fonctionnement.

**LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
A RÉSOLU DE
RECOMMANDER
L'UTILISATION DU
TITRE PROFESSIONNEL
ANGLAIS LICENSED
PRACTICAL NURSE ET
DES INITIALES LPN.**

**LA QUALITÉ
DES SOINS
ET LE RESPECT
DES GENS
SONT DES
PRIORITÉS
POUR LES
INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES.**



LE COMITÉ EXÉCUTIF

LE COMITÉ EXÉCUTIF A TENU DIX
RÉUNIONS RÉGULIÈRES ET
DIX RÉUNIONS EXTRAORDINAIRES
AU COURS DE L'ANNÉE.



Conformément au *Code des professions* et aux règlements de l'Ordre, le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités suivantes :

DÉLIVRANCE DE PERMIS ET INSCRIPTIONS AU TABLEAU

Le comité a notamment :

- procédé à la radiation de 2 343 personnes ne s'étant pas inscrites au tableau au 1^{er} avril 2009 et de 709 en cours d'année pour différents motifs;
- autorisé la délivrance d'un permis à 2 111 nouvelles diplômées;
- autorisé la délivrance d'un permis à 132 personnes suite à des demandes d'équivalence de diplôme ou de la formation;
- réinscrit 1 717 personnes au tableau;
- accordé un permis régulier à 55 personnes détenant un permis temporaire délivré en vertu de la *Charte de la langue française*;
- délivré un permis à sept personnes en vertu de l'Accord sur le Commerce International (ACI).

DEMANDES D'ÉQUIVALENCE DE DIPLÔME ET DE LA FORMATION

Le comité a :

- reconnu deux demandes d'équivalence de diplôme;
- reconnu 130 demandes d'équivalence de la formation;
- refusé quatre demandes d'équivalence de la formation ne répondant pas aux exigences prévues par les règlements de l'Ordre.

ASPECTS FINANCIERS ET ADMINISTRATIFS

Le comité a :

- adopté une résolution imposant à tous les membres qui ne se sont pas conformés aux exigences du *Règlement sur la formation continue obligatoire* durant la période de référence 2007-2009 de compléter les heures de formation manquantes durant la période de référence 2009-2011, et ce, en plus

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.
Président
Lise Therrien, inf. aux.
Vice-présidente
**Carmelle Champagne-
Chagnon**, inf. aux.
Trésorière

Suzanne Lafrenière, inf. aux.
Administrateur
(depuis le 27 mars 2009)
Ghislain M. Dionne
Administrateur nommé
Andrée Bertrand
Secrétaire

des dix heures de formation continue exigibles pour cette même période;

- procédé à l'étude et l'adoption des rapports financiers périodiques;
- autorisé la remise, à des organismes sans but lucratif dans le domaine de la santé, de la ristourne versée par La Capitale dans le cadre de l'entente leur permettant d'offrir aux membres des produits d'assurance et des produits financiers;
- autorisé l'achat d'ameublement de bureaux pour le siège social;
- autorisé un budget au Service de la formation afin de développer les éléments de contenus pour les nouvelles formations offertes dans les centres de formation professionnelle;
- autorisé les frais d'impression des cahiers de formation sur le diabète et la pharmacologie;
- recommandé au conseil d'administration d'adopter les conditions salariales du personnel cadre pour l'année 2010;
- adopté le calendrier 2010-2011 des réunions du comité exécutif;
- fixé la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale annuelle de juin 2011.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) A POUR MANDAT DE SURVEILLER L'EXERCICE DE LA PROFESSION DES MEMBRES DE L'ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC EN SE BASANT SUR LES *INDICATEURS DE LA COMPÉTENCE DE L'INFIRMIÈRE ET INFIRMIER AUXILIAIRE*.

LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MEMBRES

Cheryl Allen, inf. aux.
Présidente

Manon Boisvert, inf. aux.
Secrétaire

Jacqueline Lyrette, inf. aux.

Michèle Rochefort, inf. aux.
Membre substitut

Line Steben, inf. aux.

INSPECTEURS

Cheryl Allen, inf. aux.

Manon Boisvert, inf. aux.

Directrice du Service de l'inspection professionnelle

Jessie Chagnon, inf. aux.
Depuis le 5 juin 2009

Madeleine Dussault, inf. aux.

André Richard, inf. aux.
Depuis le 5 juin 2009

Michèle Rochefort, inf. aux.

Julie St-Germain, inf. aux.

Depuis le 5 juin 2009

Line Steben, inf. aux.

Une visite s'est ajoutée en cours d'exercice suite à une plainte d'un organisme. Neuf visites ont également été reportées au calendrier 2010-2011 en raison du contexte particulier de pandémie de grippe A (H1N1) et de l'éclosion de cas de gastro-entérites.

Régions Administratives	Établissements (Nombre d'installations)	Nbre de Membres
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CSSS de la Mitis (1) CSSS de Témiscouata (5)	54 56
Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	CSSS de Sept-Îles (2)	44
Capitale-Nationale	CSSS de Charlevoix (7) Manoir et Cours de l'Atrium La Roseraie de Sainte-Foy	139 12 7
Chaudière-Appalaches	Aucun	0
Mauricie	Aucun	0
Centre-du-Québec	Aucun	0
Estrie	Aucun	0
Montréal et Laval	Centre Gériatrique Maimonides Carrefour Providence Résidence des Écores Résidence des Boulevards	104 38 8 21
Montréal	Aucun	0
Laurentides et Lanaudière	Résidence Marie-Clothilde (anciennement Château Jouvence)	8
Outaouais	Aucun	0
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	Aucun	0

Pour réaliser son mandat et accomplir ses fonctions, le CIP a principalement recours à un programme de surveillance générale des établissements de santé approuvé par le conseil d'administration de l'Ordre. Lorsque requis, il procède à une inspection particulière sur la compétence professionnelle d'un membre, conformément au *Code des professions* et au *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*.

RÉUNIONS

Le comité a tenu huit réunions lors desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale et d'inspections particulières.

PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Les visites de surveillance générale effectuées dans les centres de santé et services sociaux (CSSS)* et les établissements privés nous ont permis de rejoindre environ 491 infirmières auxiliaires réparties dans 11 établissements situés dans plusieurs régions du Québec.

* À noter que les CSSS regroupent généralement les CHSGS, les CHSLD et les CLSC.

Nombre de rapports de vérification du comité

Douze rapports de vérification ont été dressés par le comité à la suite de visites de surveillance générale. Puisqu'aucun formulaire ni questionnaire n'a été transmis, aucun rapport n'a été dressé en ce sens par le comité.

Synthèse des recommandations du comité

La nature des recommandations formulées par le CIP au cours de cet exercice a porté principalement sur les aspects suivants :

- l'application rigoureuse des techniques de soins;
- la procédure d'administration des médicaments, notamment l'assurance de posséder des connaissances générales de la médication administrée, le respect des principes concernant la préparation, méthode d'administration et documentation;
- le respect des méthodes utilisées pour mesurer la douleur;
- la prévention et le contrôle des infections;
- la prévention des accidents, notamment l'entreposage sécuritaire des médicaments préparés, l'utilisation et la disposition adéquate du matériel;
- la consignation des informations et observations aux dossiers selon les règles de l'art.

Suivi des recommandations

Un suivi des recommandations est assuré pour les dossiers de visite de surveillance générale le nécessitant. Les infirmières auxiliaires et/ou le CIIA, conjointement avec la direction des soins infirmiers, doivent compléter un plan d'actions proposant des mesures qui seront entreprises pour corriger les lacunes constatées lors des visites de surveillance générale. Au cours de l'année, le comité a étudié 23 plans d'actions.

INSPECTIONS PARTICULIÈRES

Au cours de cet exercice, le comité a assuré le suivi d'un dossier de l'exercice précédent et a analysé cinq demandes d'inspection particulière portant sur la compétence professionnelle :

Nombre de membres dont la demande est en cours de traitement	1
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	2
Nombre de rapports d'inspection produits par le CIP	2
Nombre de dossiers dont le processus d'inspection particulière a été suspendu (cessation d'exercice du membre)	2
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au Syndic, en application du 5 ^e alinéa de l'article 112 du <i>Code des professions</i>	1

Nombre de recommandations présentées au comité exécutif

Type de recommandation	Obligation de compléter un stage	Obligation de compléter un cours de perfectionnement	Obligation de compléter les deux
Sans limitation d'exercice	-	-	-
Avec limitation partielle d'exercice	-	-	-
Avec limitation totale d'exercice	-	-	2

Décisions du comité exécutif (CE)

Nombre de décisions du CE approuvant les recommandations du CIP	2
Nombre de décisions du CE rejetant les recommandations du CIP	0

AUTRES ACTIVITÉS DU COMITÉ

- Transmission des sujets de formation continue au Service de la formation en se basant sur des besoins identifiés en cours de visite de surveillance.
- Révision du programme de visites de surveillance générale 2009-2010 (plainte, pandémie de grippe A (H1N1) et éclosion de cas de gastro-entérite).
- Adoption du programme de visites de surveillance générale 2010-2011 incluant le volet mission d'hébergements privés.
- Recommandation au conseil d'administration de la nomination de trois nouveaux inspecteurs.
- Adoption d'un document de travail intitulé *Politique et directives du comité d'inspection professionnelle* préparé à l'intention des membres du CIP, des inspecteurs, des experts et du Service de l'inspection professionnelle de l'Ordre.
- Participation au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec.



LE BUREAU DU SYNDIC

FRANÇOIS BRADY, SYNDIC



SYLVIE TREMBLAY-ST-GERMAIN,
SYNDIQUE ADJOINTE

LE SYNDIC ET LA SYNDIQUE ADJOINTE SONT NOMMÉS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PARMIS LES MEMBRES DE L'ORDRE. LE BUREAU DU SYNDIC A POUR MANDAT DE REMPLIR LES DEVOIRS ET OBLIGATIONS PRÉVUS PAR LE CODE DES PROFESSIONS. SUR DEMANDE OU DE SA PROPRE INITIATIVE, IL FAIT ENQUÊTE SUR LES INFRACTIONS AU CODE DES PROFESSIONS, AUX LOIS PARTICULIÈRES, AU CODE DE DÉONTOLOGIE ET AUX RÈGLEMENTS, ET IL DÉTERMINE S'IL Y A LIEU DE PORTER PLAINTÉ DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE.

DISCIPLINE

Demandes d'enquête : 66 (visant 65 membres)

Plaintes déposées devant le conseil de discipline : 11

Nombre de décisions du Bureau du syndic de ne pas porter plainte : 23

Demandes d'enquête transmises au comité d'inspection professionnelle : Aucune

Rapports de conciliation
(Code des professions, art. 123.6) : 11

Nombre de dossiers reçus pendant l'année et demeurant ouverts à la fin de l'année : 21

USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ ET EXERCICE ILLÉGAL

Infractions relatives à l'usurpation de titre

Demandes d'enquête, signalements et suivis de dossiers : 10

Poursuites pénales : Aucune.

Infractions relatives à l'exercice illégal

Demandes d'enquête, signalements et suivis de dossiers : 10

Poursuites pénales : Aucune.

ÉTAT DE SANTÉ

Aucun dossier concernant l'état de santé d'un membre n'a été traité durant l'année.

CONCILIATION ET ARBITRAGE D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

Aucune demande n'a été déposée durant l'année. Conséquemment, le comité exécutif n'a pas été dans l'obligation de former un conseil d'arbitrage ou de désigner un arbitre pour entendre un différend portant sur un compte d'honoraires professionnels.

**LES INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES
EXERCENT
DANS TOUS
LES SECTEURS
DE LA SANTÉ,
DONT CELUI
DES SOINS
À DOMICILE.**



LE CONSEIL DE DISCIPLINE

LE CONSEIL DE DISCIPLINE REÇOIT ET ENTEND TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU CODE DE DÉONTOLOGIE, DU CODE DES PROFESSIONS OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT AUDIT CODE.

MEMBRES

M^e Diane Larose,
avocate, présidente

Yvan Lachance, inf. aux.

Lucie Lepage, inf. aux.
(depuis décembre 2009)

Marie-Isabelle Marchand,
inf. aux.

Nicole Poulin, inf. aux.

Michel Renaud, inf. aux.

Sylvie Tremblay, inf. aux.

Micheline Trudeau, inf. aux.

Secrétaire

M^e France Joseph,
avocate

ACTIVITÉS DU CONSEIL

Le conseil de discipline a tenu dix journées d'audience au cours de l'année. Onze plaintes ont été déposées au conseil de discipline, dont dix par le syndic et une par la syndique adjointe. Aucune plainte privée n'a été déposée.

NATURE DES PLAINTES DÉPOSÉES AU CONSEIL

Concernant les devoirs et obligations envers le patient

Articles du Code de déontologie :

Art. 3.01.03 : 29 chefs

Le membre doit maintenir le plus haut degré de qualité dans les soins dispensés dans l'exercice de la profession.

Art. 3.01.05 : 29 chefs

Le membre doit coopérer en toute circonstance à la conservation de la vie, au soulagement de la souffrance, au traitement de la maladie et à la promotion de la santé.

Concernant les devoirs et obligations envers la profession

Articles du Code de déontologie :

Article 4.01.01 c) : 9 chefs

Inscrire des données fausses dans le dossier du patient ou insérer des notes sous la signature d'autrui;

Article 4.01.01 f) : 3 chefs

Distribuer, sans justification, à un patient des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant l'alcool ou tout autre produit pouvant affecter la santé du patient;

Article 4.01.01 g) : 4 chefs

S'approprier des stupéfiants, des drogues contrôlées, des substances psychotropes incluant alcool, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un patient;

Art. 4.01.01 l) : 31 chefs

Avoir un comportement ou poser un acte qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession.

Articles du Code des professions :

Art. 45. 2 : 1 chef

Une personne doit, dans sa demande de permis, d'inscription au tableau ou dans tout autre document qu'elle remplit aux fins de sa candidature à l'exercice de la profession, selon le cas, informer le conseil d'administration qu'elle fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée à l'article 45 ou 45.1.

Art. 59.2 : 1 chef

Nul professionnel ne peut poser un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession ou à la discipline des membres de l'ordre, ni exercer une profession, un métier, une industrie, un commerce, une charge ou une fonction qui est incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession.

Art. 114 : 2 chefs

Il est interdit d'entraver de quelque façon que ce soit un membre du conseil, la personne responsable de l'inspection professionnelle nommée conformément à l'article 90, un inspecteur ou un expert, dans l'exercice des fonctions qui lui sont conférées par le présent code, de le tromper par des réticences ou par de fausses déclarations, de refuser de lui fournir un renseignement ou document relatif à une inspection tenue en vertu du présent code ou de refuser de lui laisser prendre copie d'un tel document.

De plus, il est interdit au professionnel d'inciter une personne détenant des renseignements le concernant à ne pas collaborer avec une personne mentionnée au premier alinéa ou, malgré une demande à cet effet, de ne pas autoriser cette personne à divulguer des renseignements le concernant.

Art. 122 : 2 chefs

Un syndic peut, à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction visée à l'article 116, faire une enquête à ce sujet et exiger qu'on lui fournisse tout renseignement et tout document relatifs à cette enquête. Il ne peut refuser de faire enquête pour le seul motif que la demande d'enquête ne lui a pas été présentée au moyen du formulaire proposé en application du paragraphe 9° du troisième alinéa de l'article 12. L'article 114 s'applique à toute enquête tenue en vertu du présent article.

Art. 149.1 : 2 chefs

Un syndic peut saisir le conseil de discipline, par voie de plainte, de toute décision d'un tribunal canadien déclarant un professionnel coupable d'une infraction criminelle qui, de son avis, a un lien avec l'exercice de la profession. Une copie dûment certifiée de la décision judiciaire fait preuve devant le conseil de discipline de la perpétration de l'infraction et, le cas échéant, des faits qui y sont rapportés. Le conseil de discipline prononce

alors contre le professionnel, s'il le juge à propos, l'une ou l'autre des sanctions prévues à l'article 156.

Décision rejetant ou autorisant le rejet d'une plainte

Aucune décision du conseil de discipline rejetant ou autorisant le retrait d'une plainte n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimée

Aucune décision du conseil de discipline acquittant l'intimé(e) n'a été rendue au cours de l'année.

Décision acquittant l'intimée sur certains chefs

Aucune décision du conseil de discipline autorisant le retrait de chefs n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre de recommandations faites par le conseil de discipline au conseil d'administration

Aucune décision du conseil de discipline formulant une recommandation au conseil d'administration n'a été rendue au cours de l'année.

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année déclarant l'intimée coupable

Nombre de chefs	Code de déontologie	Culpabilité
1 chef	Art. 4.01.01 k) et l)	Décision sur culpabilité rendue le 14 octobre 2009.

Décisions rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du *Code des professions* : aucune.

Nombre et nature des décisions du conseil rendues au cours de l'année déclarant l'intimée coupable et imposant une sanction

Nombre de chefs	Code de déontologie	Sanctions
3 chefs	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de six semaines. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
8 chefs	Art. 3.01.03, 3.01.05 et 4.01.01 l)	Radiation temporaire de deux semaines à l'égard des chefs nos 1, 2 et 3. Radiation temporaire d'un mois à l'égard des chefs nos 5, 6, 7 et 8. Radiation temporaire de deux mois à l'égard du chef n° 4. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.
7 chefs	Art. 4.01.01 g)	Radiation temporaire de douze mois à l'égard des chefs nos 1, 3, 4, 5 et 7. Radiation temporaire de trois mois à l'égard des chefs nos 2 et 6. Sans frais et déboursés. Publication de l'avis de la décision dans un journal aux frais du plaignant.

Décisions rendues dans le délai prévu à l'article 154.1 du *Code des professions* : aucune.



SANCTIONS RENDUES DANS LES AUTRES CAS AU COURS DE L'ANNÉE

Aucune décision n'a été rendue par le conseil de discipline à l'égard de plaintes déposées au cours de l'année.

Dossiers en attente d'audition et/ou en délibéré

À la fin de l'exercice financier, une plainte déposée au cours dudit exercice n'avait pas encore été entendue par le conseil de discipline. Il y avait également onze dossiers en délibéré suite à des auditions tenues pendant la même période et onze dossiers en délibéré suite à des auditions tenues durant les exercices financiers précédents.

Appel au Tribunal des professions

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois juges. La partie plaignante ou l'intimée peut de plein droit porter en appel devant ce tribunal des décisions finales rendues par le conseil de discipline. Au cours de l'année, aucune requête en appel n'a été déposée. Cependant, un désistement d'appel a été signé en date du 6 avril 2009 par une appelante-intimée à l'égard d'une requête en appel portant sur la culpabilité et sur la sanction déposée durant l'exercice financier 2008-2009.

**GRÂCE À LEUR
PROFESSIONNALISME
ET LEUR APPROCHE
HUMAINE, LA PRÉSENCE
DES INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES AUPRÈS
DES PERSONNES
MALADES EST
RASSURANTE.**

LE COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Une demande d'avis relativement à une décision de la syndique adjointe a été déposée au cours de l'année. À la fin de l'exercice financier, le comité de révision n'avait pas encore tenu de réunion afin de donner son avis concernant cette demande.

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES A POUR MANDAT DE DONNER À TOUTE PERSONNE QUI LE REQUIERT ET QUI A DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE UN AVIS RELATIF À LA DÉCISION DU SYNDIC DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE UN MEMBRE DE L'ORDRE DEVANT LE CONSEIL DE DISCIPLINE.

MEMBRES

Claude Picard, inf. aux.
Laura Gariépy, inf. aux.
Nathalie Roy, inf. aux.

Noëlla Huot, administrateur nommé par l'Office des professions du Québec
M^e France Joseph, avocate
Secrétaire

LE COMITÉ DES FINANCES DOIT S'ASSURER DE LA JUSTIFICATION DES REVENUS ET DÉPENSES DE L'ORDRE EN CONFORMITÉ AVEC LES POLITIQUES ÉTABLIES, DU SUIVI DE CES POLITIQUES ET DE L'ANALYSE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES. LE COMITÉ FAIT RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AU MOINS UNE FOIS L'AN, DES CONSTATATIONS DE SON ANALYSE DE VÉRIFICATION ET LUI FAIT DES RECOMMANDATIONS, SI NÉCESSAIRE.

LE COMITÉ DES FINANCES

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu quatre rencontres au cours de l'année.

Il a procédé à l'analyse des entrées de fonds (liste de dépôts, relevés bancaires, etc.) et des sorties de fonds : comptes de dépenses, contrats locatifs, cartes de crédit et honoraires professionnels. L'ensemble des pièces examinées est apparu conforme aux politiques en vigueur. Les états financiers mensuels et le fonds de ristourne du programme d'assurance responsabilité professionnelle ont fait l'objet d'une analyse complète, laquelle s'est avérée très satisfaisante.

Le comité a revu certaines politiques à incidence financière et a émis des recommandations au conseil d'administration lorsque nécessaire.

En collaboration avec la direction générale, le comité a procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2010-2011 et les a présentées au conseil d'administration.

MEMBRES

Jacques Gaulin, inf. aux., administrateur et président du comité
Johanne Vincent, inf. aux., administrateur
Martine Plante, inf. aux., administrateur

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux., trésorière et personne-ressource
Régis Paradis, inf. aux., président-directeur général et personne-ressource
Andrée Bertrand, secrétaire de l'Ordre et personne-ressource

LE COMITÉ DE LA FORMATION

LE COMITÉ A TENU DEUX RÉUNIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2009-2010 ET A EXAMINÉ ET DONNÉ DES AVIS PORTANT SUR LES SUJETS SUIVANTS :

- le portrait des écoles publiques et privées 2009-2010;
- les exigences prévues par la *Charte de la langue française* ainsi que les dispositions concernant l'examen de français à l'Office québécois de la langue française (OQLF);
- la réintégration du module *Soins mère/nouveau-né* dans le programme Santé, assistance et soins infirmiers (SASI);
- l'élaboration par le MELS du référentiel ainsi que des tableaux d'harmonisation en lien avec le nouveau programme;
- l'accès aux milieux de stage;
- les conditions d'admission à l'OIIAQ et au programme SASI;
- le *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire* concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse;
- le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*;

MEMBRES

Régis Paradis,
inf. aux., président-directeur
général
Claire Thoun,
inf. aux., administrateur
Maryse Quesnel, responsa-
ble du secteur Santé,
représentante du MELS
Sonia Cliche, directrice
adjointe, Centre de
formation professionnelle
Compétences 2000,
représentante de la
Fédération des commissions
scolaires du Québec

Rosie Calabretta, conseillère
pédagogique, Centre de
formation professionnelle
Pearson Adult and Career
Center, représentante de
l'Association québécoise des
commissions scolaires

Ont également assisté aux réunions du comité :

Nadia Colella, inf. aux.,
directrice du Service de la
formation et de l'admission
Josée Bissonnette, agente
au Service de la formation
et de l'admission, secrétaire
du comité

LE COMITÉ DE LA FORMATION EST UN COMITÉ CONSULTATIF AYANT POUR MANDAT, À L'ÉGARD DES COMPÉTENCES RESPECTIVES ET COMPLÉMENTAIRES DE L'ORDRE, DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS), D'EXAMINER ET DE DONNER DES AVIS SUR TOUTE QUESTION RELATIVE À LA QUALITÉ DE LA FORMATION DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES.

- les programmes d'actualisation;
- la révision des examens de l'OIIAQ pour les dossiers de reconnaissance d'équivalence;
- les outils d'évaluation pour la reconnaissance des acquis;
- l'ajout de deux nouvelles écoles, soit Western Shore Québec et L'Envolée de Montmagny, et de trois pavillons, soit Auger à Alma, Paul-Rousseau à Drummondville et Secteur Santé à Rouyn-Noranda, dans le réseau des établissements d'enseignement reconnus par le MELS offrant le programme SASI;
- le programme de formation à l'intention des infirmières auxiliaires au bloc opératoire;
- les différentes formations disponibles et diversifiées dans toutes les régions du Québec : soit la formation en ligne, les conférences régionales, les formations à distance (pharmacologie et diabète) ainsi que les formations offertes dans les centres de formation professionnelle.



LE COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE

LE COMITÉ D'ORIENTATION DE LA REVUE A POUR MANDAT D'ÉTABLIR LES LIGNES DIRECTRICES DE LA REVUE SANTÉ QUÉBEC AFIN DE REFLÉTER ADÉQUATEMENT LA SPÉCIFICITÉ DE LA PROFESSION D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE ET DE PROCÉDER AU CHOIX DES CONTENUS EN FONCTION DES ATTENTES DES MEMBRES.

MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur
général
Pierre Martin, inf. aux.,
administrateur

Hélène Laprés, inf. aux.
Sophie Dorion, inf. aux.
Nadine Bourgeois,
directrice des communi-
cations par intérim

En plus d'informer les membres sur les grands dossiers qui ont marqué le développement de la profession d'infirmière auxiliaire durant l'année, les publications de l'année 2009-2010 ont exposé trois dossiers portant sur les infections nosocomiales, le diabète et la pharmacovigilance.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité a tenu deux réunions au cours desquelles il a :

- approuvé la parution récurrente de la nouvelle section *Profil* qui dresse le portrait d'infirmières auxiliaires de tous âges œuvrant dans les divers secteurs de la santé et provenant de toutes les régions du Québec;
- approuvé la grille de contenu des trois numéros de la revue;
- donné son avis favorable concernant une nouvelle méthode de production de la revue, à l'essai pour le numéro du printemps 2010;
- suggéré d'effectuer un sondage auprès des membres.

LE COMITÉ DE LA RELÈVE A POUR FONCTIONS D'IDENTIFIER LES BESOINS DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES NOUVELLEMENT ADMISES À LA PROFESSION, DE FAIRE DES RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS POUVANT FAVORISER LEUR INTÉGRATION DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ ET DE TRANSMETTRE DES AVIS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR TOUTES LES QUESTIONS PERTINENTES LES CONCERNANT.

LE COMITÉ DE LA RELÈVE

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Le comité de la relève a tenu une réunion au cours de l'année 2009-2010.

Durant l'année, les activités du comité ont été principalement consacrées à l'organisation du colloque *S'impliquer pour l'avenir*. Ce colloque a dû être annulé en raison du nombre insuffisant d'inscriptions.

Le conseil d'administration a suspendu temporairement les travaux du comité et entend faire une réflexion portant sur son mandat et son fonctionnement.

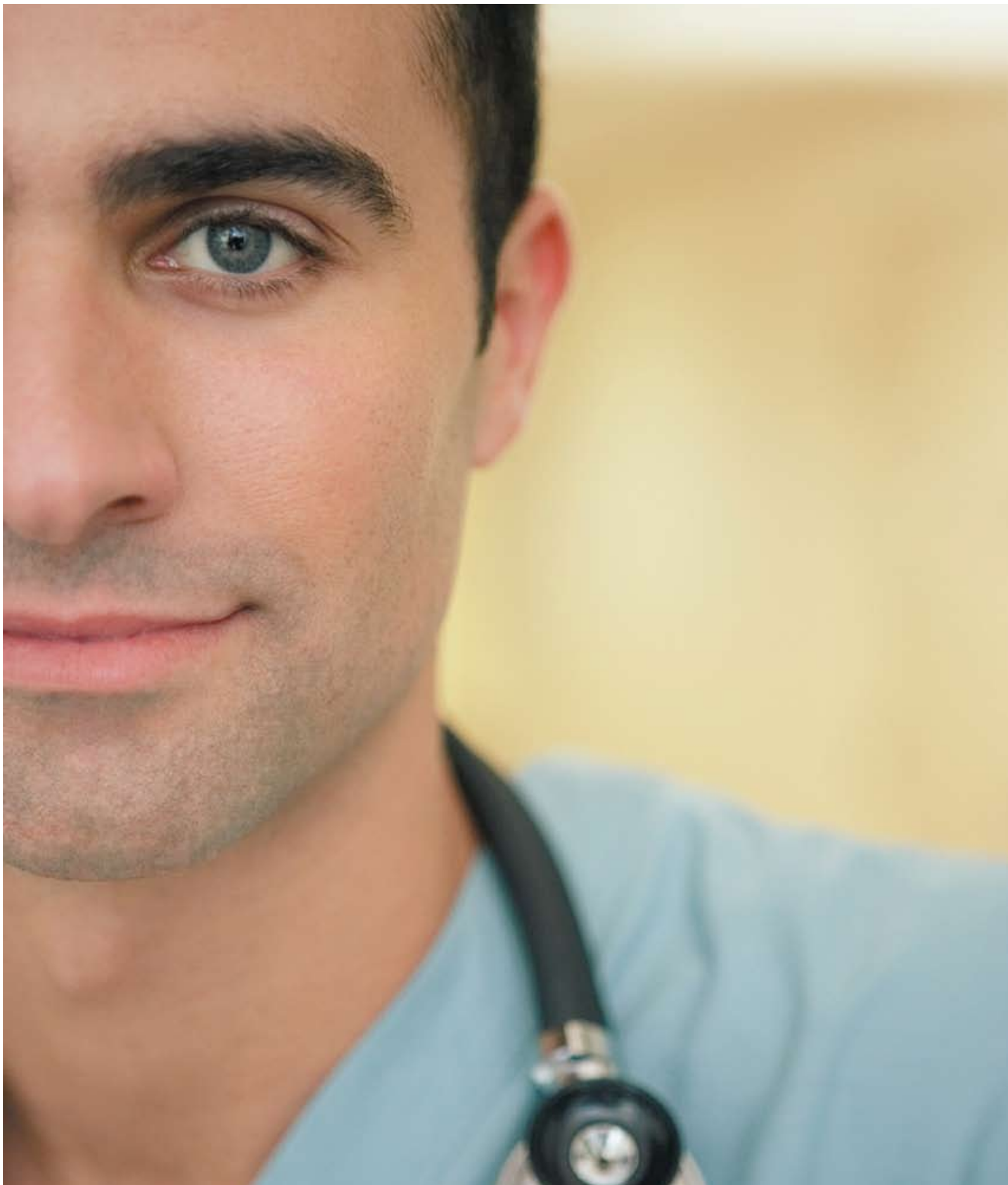
MEMBRES

Régis Paradis, inf. aux.,
président-directeur
général
Mélanie Côté, inf. aux.
Mathieu Benoit, inf. aux.
Josée Goulet, inf. aux.
Nathalie D'Astous, inf. aux.

Christine Rivard, inf. aux.
Diane Levasseur,
directrice du Service des
relations professionnelles

Deux observateurs,
membres du conseil
d'administration

**POUR LES
INFIRMIERS
AUXILIAIRES,
PROMOUVOIR
LA SANTÉ,
C'EST ESSENTIEL.**



LE SERVICE DE LA FORMATION

NADIA COLELLA



PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Formation initiale

- Remise de la Médaille du Mérite aux étudiantes qui se sont le plus distinguées durant leur formation.
- Validation du nouveau programme SASI en collaboration avec les représentants du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et suivi de son implantation auprès de tous les centres de formation professionnelle (CFP).
- Suivi des formations portant sur la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse et l'entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur auprès des écoles, des centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des commissions scolaires.
- Participation à des présentations et séances d'information sur la profession d'infirmière auxiliaire auprès d'étudiantes et enseignantes du programme SASI.
- Visites de CFP afin d'informer et de sensibiliser les enseignantes et le personnel cadre sur certains dossiers importants.
- Organisation d'une rencontre avec les CFP ainsi que les services aux entreprises des différentes commissions scolaires afin d'échanger sur des dossiers touchant la profession.
- Présence au Salon national de l'éducation 2009.
- Travaux en collaboration avec les responsables du MELS et l'Office des professions du Québec concernant l'instauration d'un examen professionnel.
- Participation à une rencontre avec le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) concernant la reconnaissance des compétences développées par l'expérience professionnelle.

Formation continue

Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des infirmières et infirmiers auxiliaires* est en vigueur depuis le 29 mars 2007 et prévoit que tout membre doit suivre dix heures de formation pour chaque période de référence. La période de référence en cours a débuté le 1^{er} avril 2009 et se terminera le 31 mars 2011. Le Service est responsable du traitement des attestations et registres de formation liés à ce règlement.

LE SERVICE DE LA FORMATION A POUR MANDAT DE S'ASSURER QUE LE PROGRAMME DE FORMATION INITIALE SANTÉ, ASSISTANCE ET SOINS INFIRMIERS (SASI) RÉPONDE AUX BESOINS DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET SOIT DISPENSÉ PAR LES CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP) SELON LES EXIGENCES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (MELS). IL VEILLE ÉGALEMENT À MAINTENIR ET METTRE À JOUR LA COMPÉTENCE DES MEMBRES PAR LE BIAIS DE LA FORMATION CONTINUE.

Le Service de la formation a développé un protocole d'entente avec les commissions scolaires relativement au programme de la formation continue offert annuellement par l'Ordre à tous ses membres. Il a aussi veillé :

- à l'élaboration des programmes de formation à distance portant sur la pharmacologie et le diabète;
- à la coordination du projet d'élaboration du guide de soins des plaies à l'intention des membres;
- au développement d'un projet d'intégration d'un portfolio au dossier des membres;
- à l'élaboration des guides de formateurs liés aux nouveaux sujets de formation continue offerts dans les CFP.

**LE SERVICE
A PARTICIPÉ À
L'ORGANISATION DE LA
JOURNÉE DE FORMATION
DESTINÉE AUX
MEMBRES, QUI A EU
LIEU LE 4 JUIN 2009
À VICTORIAVILLE.**

De plus, le Service a offert aux infirmières auxiliaires plusieurs cours portant sur divers sujets dans le cadre de son programme de formation continue :

Nombre de participants aux activités de formation continue

Titre de la formation	Nombre de participants
Soins liés au traitement des plaies *	135
Pédiatrie : les altérations les plus courantes *	0
Les opioïdes et la surveillance clinique des bénéficiaires *	3
Loi 90 (prélèvements sanguins, installation d'un tube nasogastrique et administration de vaccins) *	105
Accident vasculaire cérébral (AVC)/ Ischémie cérébrale transitoire (ICT) *	28
Système respiratoire : asthme chez l'enfant et l'adulte *	0
Rédaction de notes au dossier et communication interprofessionnelle	635
Soins palliatifs	635
Pharmacologie à distance	10
Soins infirmiers en cardiologie : Observer et agir (du 1 ^{er} avril au 20 mai 2009) (8 conférences)	680
Les soins des plaies (du 27 octobre 2009 au 31 mars 2010) (10 conférences et une visio-conférence)	1 342
TOTAL	2 938

* Formations offertes par les commissions scolaires selon une entente conclue avec l'Ordre.

Formation en ligne organisée en collaboration avec la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Titre de la formation	Nombre de participants
Prévention des infections nosocomiales	97
Déficits cognitifs	103
Mathématiques et préparation des médicaments	60
Cardiologie : angine stable et angine instable	40
TOTAL	300

Journée de formation

Le Service a participé à l'organisation de la journée de formation destinée aux membres, qui a eu lieu le 4 juin 2009 à Victoriaville.

Formations portant sur la contribution à la thérapie intraveineuse (TIV) et l'assistance ventilatoire (AV)

Le Service est responsable du traitement des documents confirmant la réussite de ces formations et des supervisions requises. En date du 31 mars 2010, 1 504 infirmières auxiliaires avaient réussi la formation et ont obtenu leur attestation de l'OIIAQ concernant la TIV et 25 infirmières auxiliaires avaient réussi la formation et obtenu leur attestation de l'OIIAQ concernant l'AV.

AUTRES DOSSIERS

- Participation aux travaux du groupe de travail présidé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en vue de modifier le *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées*, incluant le programme de formation initial des préposés aux bénéficiaires.

LE SERVICE DE L'ADMISSION

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Demandes de délivrance de permis pour les diplômés du Québec

Le Service de l'admission a traité 2 111 demandes d'admission pour des personnes ayant obtenu le diplôme *Santé, assistance et soins infirmiers* donnant ouverture à la délivrance d'un permis par l'Ordre. Le comité exécutif a délivré un permis à 2 111 personnes et a procédé à leur inscription au tableau.

Demandes de réinscription au tableau

Au cours de l'année, le comité exécutif a procédé à la réinscription au tableau de 1 717 infirmières auxiliaires.

COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCE

Le comité a pour mandat de procéder à l'examen des demandes d'équivalence de diplômes et de la formation et de formuler des recommandations au comité exécutif.

MEMBRES

Micheline Busque,
inf. aux. et inf.

Suzie Hudon, inf.

André Provencher, inf. aux.
Membre substitut

Ont aussi assisté aux réunions du comité :

Nadia Colella, inf. aux.
Directrice du Service de la formation et de l'admission

Laura Kristof

Agente à la formation et à l'admission (jusqu'en novembre 2009)

Nathalie Beaulieu

Agente à la formation et à l'admission (à partir de novembre 2009)

LE SERVICE DE L'ADMISSION A POUR MANDAT D'ÉTUDIER LES DOSSIERS DE DEMANDES D'ADMISSION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DE PERMIS, DU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES ET DE LA FORMATION AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS PAR L'OIIAQ ET DE VEILLER, LORSQUE REQUIS, À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES STAGES DE PERFECTIONNEMENT DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES.

Activités du comité

Le comité d'étude des équivalences a tenu sept réunions au cours de l'année et analysé 340* dossiers de demande de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de la formation.

* Ces dossiers n'ont pas nécessairement fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif au cours de l'année.

Demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme

Demands	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	1	1	–	–
Hors du Canada	–	–	–	–

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec : 1

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation

Demands	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de l'année)
Canada	79	77	–	–	2
Hors du Canada	260	36	214	4	6



Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec comportant une précision de la formation à acquérir

Nature	Canada	Hors du Canada
Cours	–	–
Stage	–	–
Examen	–	–
Cours et stage	–	2
Stage et examen	–	4
Cours et examen	–	–
Cours, stage et examen	–	208
Autres	–	–

Demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées comportant une précision de la formation à acquérir

Nature	Canada	Hors du Canada
Cours	–	–
Stage	–	–
Examen	69	36
Cours et stage	–	2
Stage et examen	–	4
Cours et examen	–	–
Cours, stage et examen	–	208
Autres	–	–

Nombre de candidats concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec : 339

Recommandations faites au comité exécutif par le comité d'étude des demandes de reconnaissance d'équivalence

Nature des demandes	Nombre
Recommandations portant sur la délivrance d'un permis suite à l'examen de demandes d'équivalence	132**
Recommandations concernant la reconnaissance de diplômes	–
Recommandations concernant la reconnaissance totale ou partielle d'équivalence de la formation	214
Recommandations refusant la délivrance d'une demande de reconnaissance d'équivalence	4
TOTAL	350

** 130 recommandations concernent des demandes d'équivalence de la formation et deux portent sur des demandes d'équivalence de diplôme. 56 demandes d'équivalence de la formation provenaient de candidats du Canada et 76 de candidats de l'extérieur du Canada. Sept dossiers de personnes bénéficiant de l'Accord sur le commerce intérieur font partie des 132 recommandations.

Pour compléter l'étude de leur dossier d'admission, 262 candidats se sont présentés à 11 sessions d'examen au cours de l'année.

MESURES PRISES POUR ASSURER LA DÉLIVRANCE DE PERMIS AUX PERSONNES DIPLÔMÉES À L'ÉTRANGER

Pour l'instant, l'Ordre n'a pas jugé opportun d'avoir recours aux pouvoirs réglementaires prévus aux paragraphes q) et r) de l'article 94 du *Code des professions*, étant donné que les moyens déjà prévus au *Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes et de la formation* lui permettent de traiter toutes les demandes qui lui sont transmises par les personnes diplômées à l'étranger.

ACCORD SUR LE COMMERCE INTÉRIEUR (ACI)

Afin de permettre aux personnes détenant déjà des autorisations d'exercer la profession d'infirmière auxiliaire dans les provinces et territoires du Canada, l'OIIAQ a préparé et soumis à l'Office des professions du Québec un projet de *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière ou d'infirmier auxiliaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*, et ce, en vertu de l'article 94 q) du *Code des professions*. Ce règlement est entré en vigueur le 10 décembre 2009.

ACTUALISATION ET PERFECTIONNEMENT – APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LES COURS ET STAGES DE PERFECTIONNEMENT

Le Service a suggéré à 85 personnes de s'inscrire auprès des centres de formation professionnelle de leur région au programme d'actualisation de 540 heures.

Aucune recommandation imposant l'obligation de suivre un programme de formation n'a été formulée au comité exécutif.

AUTRES DOSSIERS

- Participation à deux rencontres avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) en vue de modifier les programmes d'actualisation et d'intégration à l'intention des clientèles québécoise et immigrante.
- Mise à jour de l'examen d'admission, du guide préparatoire et de la grille correction.

LE SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

DIANE LEVASSEUR



LE SERVICE DES RELATIONS PROFESSIONNELLES A POUR MANDAT DE CONSEILLER ET INFORMER LES MEMBRES SUR TOUS LES ASPECTS LIÉS À LEUR PRATIQUE PROFESSIONNELLE ET DE PROMOUVOIR LA PROFESSION EN TENANT COMPTE DES ORIENTATIONS ÉMISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE.

RÔLE CONSEIL

La directrice du Service des relations professionnelles joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Ce rôle consiste également à informer les membres et autres intervenants du réseau de la santé et des services sociaux notamment sur le champ de pratique et les activités réservées aux infirmières auxiliaires et le fonctionnement des comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Promotion et développement de la profession

Dans le cadre des activités visant à promouvoir la profession, le Service a participé aux rencontres :

- du Groupe de pilotage dirigé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- du comité conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec dont les travaux ont principalement porté sur l'exercice des infirmières auxiliaires dans les salles d'opération ainsi qu'en hémodialyse;
- avec le MSSS dans le cadre des activités de formation liées à la thérapie intraveineuse;
- de l'Office des professions du Québec et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant l'instauration d'un examen professionnel;
- avec des dirigeants de certains établissements ou de cliniques concernant des projets d'intégration des infirmières auxiliaires dans divers secteurs d'activités (salle d'opération, hémodialyse, GMF, immobilisations plâtrées, etc.);
- avec les représentants de la Fédération interprofessionnelle du Québec (FIQ) pour discuter des divers dossiers concernant les infirmières auxiliaires.

Comités des infirmières et infirmières auxiliaires (CIIA) et Commissions infirmières régionales (CIR)

Le service a organisé ou planifié :

- la tenue d'un colloque à l'intention des membres des CIIA;
- une activité visant les infirmières auxiliaires membres des CIR;
- les activités liées à la Journée de l'infirmière auxiliaire qui a eu lieu le 5 mai 2009 (aide financière et matériel promotionnel) et a présenté des conférences dans le cadre d'activités organisées dans les établissements.

Rencontres avec des membres, enseignants et étudiants

- Organisation d'une tournée à l'intention des membres et participation aux rencontres tenues à Rimouski, St-Jérôme, Sherbrooke et Montréal. Par la suite, la tournée a été annulée en raison de la faible participation des membres.
- Participation à diverses rencontres d'information à l'intention des membres, des membres des CIIA et des directions de soins infirmiers.

Comité de la relève

- Planification et organisation de la tenue d'une réunion du comité de la relève.
- Planification et organisation de la tenue d'un colloque à l'intention de la relève. Ce colloque a dû être annulé en raison du nombre insuffisant d'inscriptions.

AUTRES ACTIVITÉS

- Collaboration avec le MSSS dans le cadre des activités entourant l'organisation visant à contrer la pandémie de grippe A (H1N1).
- Collaboration avec la directrice des communications à la rédaction ou préparation, lorsque requis, des communiqués de presse, lettres ouvertes et rédaction du Babillard destiné aux CIIA.



LE SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE A POUR MANDAT DE SURVEILLER L'EXERCICE DE LA PROFESSION DES MEMBRES EN CONFORMITÉ AVEC LA MISSION DE PROTECTION DU PUBLIC DE L'ORDRE.

EN COLLABORATION AVEC LES INSPECTEURS, IL ASSISTE LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) DANS L'EXERCICE DE SON MANDAT ET VEILLE À CE QUE L'ENSEMBLE DES INFIRMIÈRES AUXILIAIRES SE CONFORME AUX NORMES ET STANDARDS DE LA PROFESSION ET MAINTIENNE À JOUR SES CONNAISSANCES POUR DISPENSER DES SOINS DE QUALITÉ. IL ASSURE ÉGALEMENT LE LIEN ENTRE LE CIP ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.



LE SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

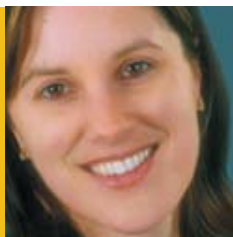
MANON BOISVERT

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

- Coordination et contrôle de l'ensemble des activités liées à la surveillance de l'exercice professionnel de même que le suivi des décisions prises par le CIP.
- Recrutement et formation personnalisée de trois nouveaux inspecteurs incluant le développement d'un programme d'apprentissage en milieu de travail.
- Élaboration et mise en œuvre du projet pilote de surveillance générale de l'exercice professionnel des résidences privées (résidences pour personnes âgées et ressources non institutionnelles) incluant la révision du processus d'inspection et des documents visés.
- Collaboration au développement de la formation continue par la compilation des besoins de formation énoncés par les membres en cours de visite de surveillance.
- Élaboration d'un document informatif et normatif intitulé *Politique et directives du comité d'inspection professionnelle* préparé à l'intention des membres du CIP, des inspecteurs, des experts et du personnel du service de l'inspection.
- Évaluation de l'efficacité des divers questionnaires de surveillance de l'exercice professionnel et ajustements appropriés effectués.
- Participation à l'élaboration du projet de *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*.
- Application du programme de formation et d'apprentissage des nouveaux inspecteurs.
- Mise en suspens du projet d'entrevue orale structurée (EOS).

LE SERVICE DES COMMUNICATIONS

CATHERINE-DOMINIQUE NANTEL



LE SERVICE DES COMMUNICATIONS A POUR MANDAT DE PROMOUVOIR LA PROFESSION ET L'IMAGE DE L'ORDRE EN FONCTION DES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS ÉMISES ANNUELLEMENT PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES MEMBRES.



NADINE BOURGEOIS, DIRECTRICE
DES COMMUNICATIONS PAR INTÉRIM

RÔLE CONSEIL

Le Service des communications assume un rôle conseil auprès de la présidence, des membres du conseil d'administration et des services de l'Ordre quant aux stratégies et aux moyens à favoriser pour atteindre les objectifs visés par l'organisation. Le Service assure également, en collaboration avec les partenaires requis, la réalisation des différents projets de communication liés à la poursuite du plan stratégique de l'Ordre.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Relations de presse

Le Service a répondu à toutes les demandes des divers médias et a organisé les entrevues au besoin. Des articles ont été publiés dans les médias suivants : le magazine Mode d'emploi (octobre 2009), le Journal de Montréal (mars 2010) et Le Soleil (mars 2010).

Planification stratégique

- Élaboration d'un plan de communication pour les années 2010 à 2012 à l'intention des membres.

Promotion

- Achat d'espaces publicitaires dans le magazine Trans-atlantique, le magazine Mode d'Emploi, les Carrières d'avenir 2010 des Éditions Jobboom, le Palmarès des Carrières 2010 de Septembre Éditeurs et la revue Synergie de l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux (AQESSS).
- Kiosque au Salon national de l'éducation à Montréal en octobre 2009.

- Commandite des Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique 2010.
- Sous le thème de la fierté d'exercer la profession, organisation d'une vaste campagne publicitaire à la radio ainsi que dans les quotidiens à travers le Québec dans le cadre de la **Journée de l'infirmière auxiliaire 2009**, incluant la diffusion d'un communiqué de presse et de messages publicitaires dans le métro de Montréal.

Événements

- Planification, organisation et logistique de la journée de formation continue qui s'est déroulée à Victoriaville le 4 juin 2009 et à laquelle plus de 600 membres étaient présents.
- Organisation et logistique de l'Assemblée générale annuelle qui a eu lieu le 5 juin 2009 à Victoriaville.

Publications

- Élaboration de trois numéros de la revue *Santé Québec* et organisation des réunions du comité d'orientation de la revue.
- Production de trois bulletins *Le Babillard* destiné aux Comités d'infirmières et infirmiers auxiliaires (CIIA).
- Réalisation du rapport annuel 2008-2009.
- Production des versions française et anglaise des programmes de formation à distance sur la pharmacologie et le diabète.
- Production de la version anglaise des documents de formation concernant la contribution de l'infirmière auxiliaire à la thérapie intraveineuse.
- Révision, montage et impression du programme de formation continue.

AUTRES DOSSIERS

- Proposition et mise en place d'une nouvelle tarification concernant l'affichage d'offres d'emplois sur le site Internet de l'Ordre.

LE SERVICE JURIDIQUE A POUR MANDAT DE CONSEILLER LES SERVICES ET LES DIFFÉRENTES INSTANCES DE L'ORDRE ET DE DONNER DES AVIS JURIDIQUES SUR TOUTE QUESTION LES CONCERNANT.

L'AVOCAT DU SERVICE JURIDIQUE AGIT COMME PROCUREUR DE L'ORDRE EN MATIÈRE D'UTILISATION ILLÉGALE DU TITRE D'INFIRMIÈRE AUXILIAIRE, D'EXERCICE ILLÉGAL AINSI QUE POUR LES DOSSIERS LIÉS À L'ÉTAT DE SANTÉ DES MEMBRES EN VERTU DES ARTICLES 48 ET SUIVANTS DU CODE DES PROFESSIONS. IL CONSEILLE ET REPRÉSENTE ÉGALEMENT LE BUREAU DU SYNDIC DANS TOUTES LES AFFAIRES DISCIPLINAIRES.



LE SERVICE JURIDIQUE

GEORGES LEDOUX

RÔLE CONSEIL

Le conseiller juridique joue un rôle conseil important auprès de la présidence dans l'élaboration et le développement des stratégies et orientations de l'Ordre. Il participe régulièrement à la préparation de correspondances, documents, rapports et mémoires devant être transmis aux différents ministères et organismes.

PRINCIPALES ACTIVITÉS EN COURS D'ANNÉE

Activités réglementaires

- Transmission à l'Office des professions du Québec, pour examen et recommandation au gouvernement en vue de son approbation, du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'infirmière et infirmier auxiliaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec*. Ce règlement doit permettre la délivrance d'un permis à des personnes détenant déjà des autorisations d'exercer la profession d'infirmière auxiliaire dans les provinces et territoires du Canada. Il a été approuvé par l'Office des professions du Québec le 2 novembre 2009, a été publié à la Gazette officielle du 25 novembre et est entré en vigueur le 10 décembre 2009.
- Poursuite des travaux concernant la refonte du *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaire* et du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle*.

Rencontres avec les ministères, organismes, membres, enseignantes et étudiantes

Le conseiller juridique, a assisté à une ou des rencontres avec :

- des représentants de l'Office des professions du Québec et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) concernant l'instauration d'un examen professionnel;
- les dirigeants de la Fédération interprofessionnelle de la santé pour discuter des divers dossiers concernant les infirmières auxiliaires;
- les infirmières auxiliaires de divers établissements de santé du Québec à l'occasion de la journée de l'infirmière auxiliaire;
- les enseignantes et les étudiantes du programme *Santé, assistance et soins infirmiers (SASI)* de plusieurs centres de formation professionnelle afin de faire une présentation concernant le *Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires* et le fonctionnement et les principales responsabilités d'un ordre professionnel.

Travaux du comité conjoint de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

- Participation à trois réunions de ce comité dont les travaux ont principalement porté sur l'exercice des infirmières auxiliaires dans les salles d'opération ainsi qu'en hémodialyse.

AUTRES ACTIVITÉS

Le conseiller juridique a également participé ou assisté aux rencontres :

- du Conseil interprofessionnel du Québec concernant les mesures adoptées par les ordres professionnels pour faire face à la pandémie de grippe A (H1N1);
- du Comité consultatif clinique (CCC) du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant le Dossier de santé informatisé du Québec (DSQ);
- avec des dirigeants de certains établissements de santé ou de cliniques concernant des projets d'intégration des infirmières auxiliaires dans divers secteurs (salle d'opération, hémodialyse, GMF, immobilisation plâtrée, etc.)
- avec l'Office des professions du Québec et/ou les représentants de plusieurs ministères concernant l'application des accords Québec-France et Québec-Ontario relativement à la mobilité de la main-d'œuvre.

**CHAQUE JOUR,
LES INFIRMIÈRES
AUXILIAIRES
AIDENT LES
QUÉBÉCOIS EN
LEUR PRODIGUANT
DES SOINS
POUR ASSURER
LEUR BIEN-ÊTRE.**



LE RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE

CARMELLE CHAMPAGNE-CHAGNON



LA TRÉSORIÈRE EFFECTUE UNE VÉRIFICATION MENSUELLE DES REVENUS ET DÉPENSES ET PRÉSENTE LES ÉTATS FINANCIERS PÉRIODIQUES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

La trésorière présente à l'assemblée générale les états financiers vérifiés et travaille en étroite collaboration avec la direction générale, le responsable des opérations financières, le vérificateur externe et le comité des finances. Elle prépare les prévisions budgétaires en collaboration avec la direction générale.

Les différents mécanismes de contrôle mis en place par l'Ordre assurent la transparence et l'exactitude des données financières de diverses manières :

- approbation des dépenses par chacun des responsables de service;
- contrôle des dépenses et application des politiques financières par la personne responsable de la gestion financière;
- tenue des comptes par le responsable des opérations comptables;
- vérification périodique;
- présentation des états financiers mensuels au comité exécutif;
- présentation des états financiers périodiques au conseil d'administration;
- vérification biannuelle de la situation financière par le comité des finances;
- adoption des états financiers vérifiés par le conseil d'administration;
- vérification externe annuelle par la firme de vérification PSB et présentation de son rapport au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle.

L'année financière terminée le 31 mars 2010 affiche des revenus du Fonds d'administration de 4 102 765 \$, ce qui signifie une augmentation de 110 326 \$ par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses du Fonds d'administration totalisent 3 975 011 \$, soit une augmentation de 130 321 \$ par rapport à l'exercice précédent.

L'excédent des revenus sur les dépenses pour l'année financière terminée le 31 mars 2010 est de 127 754 \$ pour le Fonds d'administration et de 134 854 \$ pour l'ensemble des fonds.

La trésorière a procédé à l'étude des états financiers périodiques pour fins d'adoption au comité exécutif et présentation au conseil d'administration. Outre cet examen, elle a participé aux travaux du comité des finances à titre de personne-ressource. Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle a été examiné de façon régulière tout au long de l'année.

En collaboration avec la direction générale, la trésorière a suivi l'évolution de la situation financière de l'Ordre afin de s'assurer du respect des prévisions budgétaires et apporter si nécessaire les correctifs.

L'ensemble des examens effectués a permis de constater une saine gestion financière de l'Ordre en conformité avec nos obligations et les objectifs contenus au plan d'action 2009-2010.

La trésorière,

Carmelle Champagne-Chagnon, inf. aux.



LE RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de
L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2010 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'**Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec** au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. B. Boijoli' followed by a series of loops and a small asterisk.

Comptables agréés
Montréal, le 23 avril 2010

* CA auditeur permis no 12122

BILAN

Au 31 mars 2010

2010

2009

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle			
		Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Actif à court terme					
Encaisse	3 484 470	–	–	3 484 470	1 108 967
Placements détenus jusqu'à échéance	–	–	–	–	2 200 000
Débiteurs	196 600	–	–	196 600	138 010
À recevoir du Fonds de stabilisation des primes*	–	–	27 786*	–	–
Frais payés d'avance	71 132	–	–	71 132	125 899
Ristournes à recevoir	–	27 786	–	27 786	34 664
	3 752 202	27 786	27 786	3 779 988	3 607 540
Dépôts - La Capitale, assurances générales	–	500 000	1 320 864	1 820 864	1 802 531
Placements disponibles à la vente (note 4)	1 755 501	–	–	1 755 501	1 756 875
Immobilisations corporelles (note 5)	549 307	–	–	549 307	585 320
Total de l'actif	6 057 010	527 786	1 348 650	7 905 660	7 752 266
Passif à court terme					
Créditeurs	505 181	–	9 351	514 532	621 861
Dû à l'Office des professions du Québec	481 067	–	–	481 067	510 866
Cotisations et autres revenus perçus d'avance	2 531 481	–	–	2 531 481	2 374 439
Dû au Fonds de prévention*	–	27 786*	–	–	–
	3 517 729	27 786	9 351	3 527 080	3 507 166
Soldes de fonds					
Investis en immobilisations	549 307	–	–	549 307	585 320
Affectations d'origine interne	–	500 000	1 339 299	1 839 299	1 832 199
Non grevés d'affectations	1 989 974	–	–	1 989 974	1 827 581
	2 539 281	500 000	1 339 299	4 378 580	4 245 100
Total du passif et des soldes de fonds	6 057 010	527 786	1 348 650	7 905 660	7 752 266

* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Voir les notes afférentes aux états financiers

Pour le conseil d'administration

Régis Baradis

Le président

Carmelle Champagne-Chagnon

La trésorière

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

2010

2009

	Fonds d'administration	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total	Total
	\$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$	\$	\$
Produits					
Cotisations	3 699 582	–	–	3 699 582	3 541 092
Réinscriptions et admissions	228 205	–	–	228 205	215 259
Congrès et assemblée générale	–	–	–	–	67 305
Revenus de placements	95 926	26 733	62 708	185 367	205 363
Divers	53 578	–	–	53 578	28 465
Publicité	25 474	–	–	25 474	23 584
Ristournes	–	27 786	–	27 786	34 664
	4 102 765	54 519	62 708	4 219 992	4 115 732
Charges					
Services aux membres	237 303	–	–	237 303	223 153
Inspection professionnelle	250 609	–	–	250 609	270 114
Admission et évaluation	109 032	–	–	109 032	104 587
Formation	631 764	–	–	631 764	539 725
Recherche et développement	109 806	–	–	109 806	95 092
Communications	495 110	–	–	495 110	596 874
Discipline	168 307	–	–	168 307	177 704
Assemblée générale	57 142	–	–	57 142	59 070
Conseil d'administration	134 946	–	–	134 946	143 664
Comité exécutif	26 929	–	–	26 929	15 812
Comités du conseil d'administration	21 220	–	–	21 220	16 437
Administration	633 637	–	–	633 637	568 027
Services juridiques	140 207	–	–	140 207	144 191
Informatique	229 918	–	–	229 918	235 109
Secrétariat général	272 356	–	110 127	382 483	292 134
Gestion financière	181 935	–	–	181 935	179 190
Gestion de l'équipement et de l'immeuble	274 790	–	–	274 790	289 777
	3 975 011	–	110 127	4 085 138	3 950 660
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	127 754	54 519	(47 419)	134 854	165 072

Voir les notes afférentes aux états financiers

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

2010

2009

	Fonds d'administration		Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		Total \$	Total \$
	Investis en immobilisations \$	Non grevés d'affectations \$	Fonds de stabilisation des primes \$	Fonds de prévention \$		
Solde de fonds au début de l'exercice	585 320	1 827 581	500 000	1 332 199	4 245 100	4 066 034
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(52 522)	180 276	54 519	(47 419)	134 854	165 072
Virement interfonds (note 7)	–	–	(54 519)	54 519	–	–
Investissement en immobilisations	16 509	(16 509)	–	–	–	–
	549 307	1 991 348	500 000	1 339 299	4 379 954	4 231 106
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente survenue au cours de l'exercice et gains (pertes) cumulés portés directement à l'état de l'évolution des soldes de fonds à la fin de l'exercice	–	(1 374)	–	–	(1 374)	13 994
Solde de fonds à la fin de l'exercice	549 307	1 989 974	500 000	1 339 299	4 378 580	4 245 100

Voir les notes afférentes aux états financiers

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (« l'Ordre ») est constitué par le *Code des professions* et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

La fonction première de l'Ordre consiste à protéger le public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

La structure de l'Ordre compte les services suivants, lesquels sont en conformité avec le *Code des professions* : secrétariat général, admission, syndic, discipline, inspection professionnelle. De plus, l'état des résultats comprend tous les autres services offerts par l'Ordre.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers

Le chapitre 3855 Instruments financiers - Comptabilisation et évaluation du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (« ICCA ») établit les règles pour comptabiliser et évaluer les instruments financiers dans le bilan et pour présenter les gains et pertes à l'état des résultats. Les actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis évalués à différentes valeurs :

Actifs/Passifs	Catégories	Évaluation subséquente
Encaisse	Détenue à des fins de transactions	Juste valeur
Débiteurs	Prêts et créances	Coût
Ristournes à recevoir	Prêts et créances	Coût
Dépôts - La Capitale, assurances générales	Détenus jusqu'à échéance	Coût
Placements disponibles à la vente	Actifs disponibles à la vente	Juste valeur
Créditeurs	Autres passifs financiers	Coût
Dû à l'Office des professions du Québec	Autres passifs financiers	Coût

Les placements sont évalués sur la base des cotations obtenues de maisons de courtages certifiées.

Tel que permis par les normes comptables, l'Ordre a choisi d'appliquer le chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA en matière d'informations à fournir et de présentation portant sur les instruments financiers. L'Ordre présente donc à la note 10 les risques liés aux instruments financiers ainsi que la façon dont ces risques sont gérés.

Constatation des produits

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres lors de l'assemblée générale annuelle. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2010 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Les revenus de placements sont constatés lorsqu'ils sont gagnés. Les gains ou pertes sur disposition sont constatés au moment de la transaction en utilisant la méthode du coût moyen.

Comptabilité par fonds

Fonds d'administration

Le Fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration lorsqu'ils sont gagnés.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre procède au renouvellement de la police d'assurance de la responsabilité professionnelle des membres annuellement. La prime annuelle par membre a été établie à 4,92 \$ incluant les taxes, sous condition que l'indice de perte du programme tel que défini à la convention soit inférieur ou égal à 25 %. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, la prime par membre est de 4,92 \$.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une « convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle ». Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2012. Elle comprend un Fonds de stabilisation des primes, lequel est généré à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts de l'Ordre, servant à garantir la stabilité des primes futures, ainsi qu'un Fonds de prévention lequel est constitué à même les surplus d'opération et des intérêts payés lorsque le Fonds de stabilisation des primes a atteint la somme de 500 000 \$. Les Fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme de 5 ans, majoré de 1 % et d'un minimum garanti de 5 % en autant que le montant des deux fonds soit maintenu à 1 000 001 \$ et plus. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement. Les dépôts de l'Ordre, s'il y a lieu, ne sont pas affectés par le surplus/déficit d'opération.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements et les ristournes sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 500 000 \$ dans ce fonds.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges affectés d'origine interne. Les revenus de placements sont constatés à titre de produits du fonds lorsqu'ils sont gagnés. La prime d'assurance est déduite mensuellement de ce fonds. L'Ordre s'engage à maintenir un solde minimum de 1 000 000 \$ dans ce fonds.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon leur durée de vie utile en utilisant les méthodes et taux annuels suivants. Le bâtiment comprend le coût des améliorations.

Bâtiment	linéaire	35 ans
Mobilier et équipement de bureau	dégressif	50 %
Équipement informatique	linéaire	3 ans
Logiciels	linéaire	5 ans

Utilisation des estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et s'il y a lieu, des ajustements sont apportés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Adoption de conventions comptables

Au cours de l'exercice, l'Ordre a appliqué les nouvelles recommandations contenues dans le Manuel de l'ICCA quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation de l'information financière propres aux organismes sans but lucratif et celles applicables à l'État des flux de trésorerie. L'adoption de ces nouvelles normes n'a eu aucun impact sur les états financiers.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011, les autorités comptables au Canada ont procédé à une réforme des normes comptables canadiennes. À l'heure actuelle, aucune décision n'a encore été prise à savoir si les organismes sans but lucratif feront partie du référentiel pour les sociétés à capital fermé ou s'ils feront partie des organismes du secteur public. Conséquemment, la direction de l'Ordre suivra l'évolution des normes dans le but d'adopter les changements qui seront imposés.

4. PLACEMENTS DISPONIBLES À LA VENTE

Les placements disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur et sont constitués d'obligations gouvernementales et municipales, de certificats de placements garantis ainsi que d'un titre de participation sous la forme d'un billet dont le capital est garanti à l'échéance. Les obligations et certificats de placement garantis portent intérêt à des taux annuels variant de 3,25 % à 4,76 % et les échéances s'étendent d'avril 2010 à décembre 2016.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Net 2010 \$	Net 2009 \$
Terrain	60 700	–	60 700	60 700
Bâtiment	1 023 339	648 966	374 373	403 611
Mobilier et équipement de bureau	60 613	32 132	28 481	34 693
Équipement informatique	195 181	185 134	10 047	10 610
Logiciels	170 344	94 638	75 706	75 706
	1 510 177	960 870	549 307	585 320

6. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'Ordre est composé des soldes de fonds représentant les actifs nets. Les objectifs de l'Ordre en ce qui a trait à la gestion de son capital consistent à assurer la continuité de l'exploitation afin de s'acquitter de sa mission. L'Ordre gère la structure de son capital en établissant ses budgets annuels et en surveillant les résultats ainsi qu'en établissant le montant de la cotisation professionnelle à un niveau permettant de faire face à ses obligations. L'Ordre n'est soumis à aucune règle extérieure en ce qui concerne la gestion de son capital.

7. VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, un montant de 54 519 \$ (2009 : 62 058 \$) au titre des revenus de placements et des ristournes a été transféré du Fonds de stabilisation des primes au Fonds de prévention.

8. FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté car il n'apporterait aucun renseignement supplémentaire favorisant une meilleure compréhension des états financiers.

9. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre s'est engagé par contrats pour la location d'équipements de bureau. Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices financiers sont les suivants :

Exercice prenant fin en	\$
2011	46 250 \$
2012	41 250 \$
2013	36 650 \$
2014	14 250 \$
2015	3 500 \$
	141 900 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Ordre est exposé au risque de crédit sur certains placements incluant ses dépôts.

Les dépôts investis auprès de La Capitale, assurances générales représentent 43 % du total des placements. Ces dépôts sont liés au programme d'assurance de la responsabilité professionnelle. Étant donné la forte concentration de crédit auprès de cette corporation, l'Ordre obtient régulièrement des informations utiles sur sa situation financière.

Les soldes en dépôts auprès de l'institution financière de l'Ordre, autres que celles servant aux opérations courantes, représentent 16 % du total des placements.

Les placements investis en obligations gouvernementales représentent 20 % du total des placements et 67 % du total des obligations et leurs cotes de crédit établies par les agences de notation sont de A à AAA.

Les obligations municipales, pour lesquelles aucune cote de crédit n'est disponible, représentent 10 % du total des placements.

Risque de taux d'intérêt

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt sur ses placements en obligations dont la totalité porte intérêt à taux fixe et conséquemment une variation dans les taux d'intérêt du marché pourrait entraîner une variation de leur juste valeur.

Risque de liquidité

L'Ordre gère son encaisse de telle sorte à rencontrer ses obligations au cours de l'exercice.

Juste valeur

Les valeurs comptables de l'encaisse, des débiteurs, des ristournes à recevoir, des créditeurs et du montant dû à l'Office des professions du Québec correspondent à une approximation raisonnable de leurs justes valeurs en raison de la possibilité de réalisation rapide de ces instruments.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2009 présentés pour fins de comparaison ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de 2010.

TABLEAU DES CHARGES - FONDS D'ADMINISTRATION

De l'exercice terminé le 31 mars 2010

2010

2009

	\$	\$
Salaires	1 332 814	1 242 829
Honoraires de présence	232 201	247 043
Charges sociales	212 792	189 842
Frais juridiques	13 870	33 501
Frais de vérification	15 000	12 000
Honoraires professionnels	319 209	357 486
Honoraires des interprètes et conférenciers	–	20 048
Formation	21 386	19 776
Frais de séjour et de déplacements	370 851	432 092
Frais d'expédition	305 947	186 901
Télécommunications	47 903	51 717
Publicité et promotion	127 111	147 481
Imprimerie et photocopies	400 138	338 882
Rapport annuel	18 514	18 794
Fournitures de bureau	57 546	48 036
Documentation	11 960	12 415
Graphisme et photographies	10 621	5 859
Rédaction et traduction	20 624	3 576
Entretien et réparations	49 265	57 367
Entretien d'équipement	60 761	42 320
Assurances	8 128	8 427
Taxes	33 386	32 066
Location de salles et d'équipement	117 303	148 314
Électricité et chauffage	34 478	32 595
Amortissement des immobilisations	52 522	70 461
Cotisation - Conseil interprofessionnel du Québec	38 014	36 908
Frais financiers	42 000	34 239
Autres charges	20 667	13 715
	3 975 011	3 844 690

CRÉDITS

Ce rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) couvre l'exercice financier du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 et est rédigé conformément au *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, R.R.Q., c. C-26, r.5.1.

En complément d'information, l'Ordre présente les rapports d'activités des différents services du siège social.

Ce rapport annuel est publié par l'OIIAQ :

Coordination

Direction des communications

Révision

Nadine Bourgeois et Manon Salvas

Conception graphique

Kasern L'atelier créatif inc.

ISBN 978-2-922924-18-3

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2010

Le générique féminin est utilisé dans cette publication sans discrimination à l'égard du genre masculin, et ce, dans l'unique but d'alléger le texte.



Ordre des infirmières
et infirmiers auxiliaires
du Québec

WWW.OIIAQ.ORG

531, Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H2L 1K2